



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT **MOROCCO**

وكالة حساب قعدى الألفية-المغرب

COMPACT II - MCA-MOROCCO

**APPEL A PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE D'APPUI A
L'EVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

Octobre 2019

Sommaire

1. Eléments introductifs et de contexte	4
2. Cadre global	6
2.1. Intérêt et justification	6
2.2. Objectifs	7
2.3. Mécanisme d'opérationnalisation	7
2.4. Approche de collaboration	8
2.5. Parties prenantes	8
3. Budget et durée du projet	9
4. Processus d'établissement de partenariat	9
4.1. Etapes du partenariat	9
4.1.1. Appel à partenariat	9
4.1.2. Sessions de Co-crédation	10
4.1.3. Sédlection finale des propositions	10
4.2. Eligibilité des organismes et profils d'équipe	11
4.2.1. Eligibilité des organismes	11
4.2.2. Type d'activités à réaliser	11
4.2.3. Profils d'équipe	12
5. Thèmes de recherche	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADS	: Agence de Développement Social
AFD	: Agence Française de Développement
AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ANAPEC	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
ARP	: Agence de Recrutement Privée
BIT	: Bureau International du Travail
CESE	: Conseil Economique, Social et Environnemental
CIP	: Contrat d'intégration professionnelle
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DFP	: Département de la Formation Professionnelle
GIZ	: Agence allemande pour la coopération Internationale
HCP	: Haut-Commissariat au Plan
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
INE	: Instance Nationale d'Evaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique
OFPPT	: Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONDH	: Observatoire National du Développement Humain
MAGG	: Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance
MTIP	: Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle
PAE	: Programmes actifs d'emploi
PCS	: Prise en charge de la couverture sociale
PN	: Promotion Nationale

I. Éléments introductifs et de contexte

Le recours à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail est indispensable eu égard aux enjeux considérables de l'action publique dans le domaine de l'emploi et du marché du travail sur les plans politique, économique et social et du débat démocratique qu'elle suscite. C'est, en effet, principalement l'évaluation qui peut rendre compte de l'efficacité, de la cohérence et des perspectives de durabilité des politiques publiques d'emploi et du marché du travail. C'est aussi l'évaluation qui peut vérifier dans quelle mesure les besoins à l'origine des programmes conçus sont satisfaits et les impacts escomptés sont atteints.

L'activité « Emploi » du Compact II s'aligne sur les priorités des pouvoirs publics en matière d'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail. C'est dans ce cadre que l'Agence Millennium Challenge Account-Morocco¹ (MCA-Morocco), en collaboration avec les partenaires institutionnels clés impliqués dans la régulation du marché du travail, lance une Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail en vigueur et de celles en cours de conception ou d'implémentation dans le futur, afin de répondre au mieux aux besoins de résultats et d'impacts souhaités.

L'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail est conçue et mise en œuvre par l'Agence MCA-Morocco sous forme de partenariat (relation de collaboration) avec un organisme de recherche en évaluation. A travers ce partenariat, l'Agence MCA-Morocco et les partenaires institutionnels clés, d'une part, et un ou plusieurs organismes de recherche en évaluation, d'autre part, travailleront ensemble pour atteindre les objectifs attendus de cette initiative, en déterminant mutuellement les objectifs, la structure, la gouvernance, les rôles et les responsabilités de cette relation de collaboration.

Le présent document décrit le cadre global de l'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail et les lignes directrices du processus d'établissement d'un partenariat pour la mise en œuvre de cette Initiative. Il s'adresse aux organismes de recherche en évaluation ayant conduit des travaux d'évaluation notamment dans les domaines des politiques de l'emploi et du marché du travail et souhaitant accompagner l'Agence MCA-Morocco dans la réalisation des objectifs de cette initiative.

Encadré : Description du Compact II

Le deuxième programme de coopération (Compact II) entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par Millennium Challenge Corporation (MCC), est doté d'un budget de 450 millions de dollars auquel s'ajoute une contribution du gouvernement marocain d'une valeur équivalente à 15% au moins de l'apport américain. Entré en vigueur le 30 juin 2017, le Compact II amorcera l'utilisation des financements disponibles pour l'exécution des différentes activités et ce, pendant la durée de ce programme qui est de cinq (5) ans.

Le Compact II, dont la finalité est de rehausser la qualité du capital humain et d'améliorer la productivité du foncier, s'articule autour de deux projets, à savoir « Education et formation pour l'employabilité » et « Productivité du foncier ».

Le premier projet « Education et formation pour l'employabilité », dont le budget est de l'ordre de 220 millions de dollars, a pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes à travers l'amélioration

¹ L'Agence MCA-Morocco est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière qui est chargé de la mise en œuvre du Compact II. L'Agence MCA-Morocco est administrée par un Conseil d'orientation stratégique, présidé par le Chef du gouvernement. L'Agence MCA-Morocco sera dissoute cent vingt (120) jours après la date d'échéance du Compact II.

de la qualité de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle et de leur adéquation aux besoins du secteur productif.

Doté d'un budget de 170,5 millions de dollars, le second projet « Productivité du foncier » vise l'amélioration de la gouvernance et de la productivité du foncier rural et industriel en vue de mieux répondre aux besoins des entreprises et d'améliorer le cadre d'investissement.

Le projet « Education et formation pour l'employabilité » comprend deux activités : « Education secondaire », « Formation professionnelle et emploi ».

L'activité « Education secondaire » (112,6 millions \$) comprend trois composantes fondamentales : (i) la mise en place d'un modèle intégré d'amélioration des établissements de l'enseignement secondaire basé sur le renforcement de la décentralisation, l'autonomie de gestion, la réhabilitation de l'infrastructure et une pédagogie axée sur l'élève. Cette composante sera déployée dans près de 100 établissements d'éducation secondaire, répartis sur trois régions ; (ii) le renforcement du système d'évaluation des acquis scolaires et du système d'information MASSAR ; et (iii) le développement d'une nouvelle approche pour l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements scolaires.

L'activité « Développement de la force de travail » comprend deux volets : « Formation professionnelle » et « Emploi ». Le volet « Formation professionnelle » (80,42 millions \$) s'articule autour de deux composantes : (i) la mise en place d'un fonds dédié au financement de nouveaux centres ou de reconversion de centres de formation professionnelle existants dans le cadre de partenariats public-privé et (ii) l'appui à l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle, et (iii) Emploi.

Le volet « Emploi » (27 millions \$) couvre quatre composantes : (i) l'appui à l'opérationnalisation d'un dispositif intégré d'observation du marché du travail ; (ii) la promotion de l'emploi inclusif des jeunes chômeurs et des femmes défavorisées dans le marché du travail à travers le financement basé sur les résultats ; (iii) l'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail et ; (vi) l'appui à la promotion de l'équité genre en milieu professionnel.

Toutes les activités conduites dans le cadre du Compact II sont soumises aux politiques générales et aux standards de MCC, notamment en termes d'intégration des normes environnementales, de genre et d'inclusion sociale :

- **Normes d'évaluation économique** : Tous les investissements de MCC sont soumis à une évaluation du taux de rentabilité économique (TRE) y compris les investissements réalisés dans le cadre de la composante emploi.
- **Normes de performances environnementale et sociale** : Les directives environnementales de MCC établissent un processus visant à « s'assurer que les projets entrepris dans le cadre des programmes financés par le Compact sont respectueux de l'environnement, qu'ils sont en conformité avec les exigences légales et réglementaires nationales applicables et qu'ils ne sont susceptibles de causer aucun danger significatif pour l'environnement, la santé ou la sécurité ». L'adhésion aux lignes directrices environnementales de la MCC exige que tous les projets soient conçus, mis en œuvre et suivis en tenant compte des considérations environnementales et sociales. Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) fournissent les critères spécifiques que les projets et les activités du Compact doivent respecter ainsi que les principes qui doivent prévaloir lors des différentes phases de développement des projets.²
- **Les normes d'inclusion sociale et de genre** : MCC apporte une attention particulière à la prise en compte des inégalités sociales et de genre et à leur intégration lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes. Les inégalités conduisent à une

² Les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI) sont disponibles au niveau du lien suivant: http://www-ifc.org/wps/wcm/connect/38fb14804a58c83480548f8969adcc27/PS_French_2012_Full-Documents.pdf?MOD=AJPERES

affectation inefficace des ressources et retardent, par conséquent, le développement en général et la croissance économique, en particulier. Pour la mise en œuvre de ces normes, MCA met à la disposition des différents prestataires un Plan d'action genre et inclusion sociale (PAGIS). Conformément à la politique genre³ et aux directives opérationnelles genre de MCC⁴, le PAGIS traduit l'engagement des différentes parties prenantes au Compact II à promouvoir l'inclusion sociale et le genre à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre des projets. Son objectif est d'assurer que les contraintes socio-économiques pouvant affecter la pleine participation des populations et leur accès aux bénéfices des projets sont atténuées et que des opportunités supplémentaires pour assurer une participation inclusive sont identifiées.

2. Cadre global

2.1. Intérêt et justification

Au-delà de la vaste question de l'évaluation des politiques publiques, le souci constant d'utiliser au mieux les ressources publiques et la recherche de solutions efficaces pour les optimiser, suscite un intérêt croissant pour une approche de politique publique fondée sur les preuves « Evidence Based Policy ». Cette approche s'appuie essentiellement sur l'expérimentation avec évaluation d'impact. Elle est venue compléter les pratiques existantes en évaluation basée sur les résultats constatés après la mise en œuvre des politiques et programmes. Les partisans de cette approche mettent l'accent sur une estimation aussi rigoureuse que possible d'un scénario contrefactuel, cherchant ainsi à attribuer l'impact spécifique sur les bénéficiaires à un programme ou une politique donnée. Au cours des quinze dernières années, les spécialistes des sciences sociales ont perfectionné la pratique consistant à utiliser des méthodes rigoureuses d'analyse de données pour attribuer les modifications du bien-être à des interventions de programme ou de politique. En fait, l'économie du travail a été à l'avant-garde de l'utilisation de méthodes expérimentales et quasi expérimentales (par exemple, essais comparatifs randomisés, appariement du score de propension, discontinuité de la régression, etc.) pour évaluer l'impact mesurable des politiques et des programmes du marché du travail. Au Maroc, l'utilisation de ces outils n'a pas encore été intégrée dans l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le domaine du marché du travail.

Beaucoup de pays ont mis en place des mécanismes pour institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le champ de l'emploi et du marché du travail, pour éclairer la décision des différents acteurs (décideurs publics, opérateurs, bénéficiaires et non bénéficiaires, citoyens). L'évaluation permet, en effet, de produire des connaissances et des éléments d'information sur l'efficacité des programmes entrepris ou à envisager, l'atteinte des objectifs escomptés, l'impact à court et à long termes sur les populations cibles, l'efficacité (coûts / bénéfices) et les perspectives de continuité et de durabilité des programmes.

Le retour d'expériences dans la plupart de ces pays a montré que l'évaluation doit être placée au cœur de la révision des politiques publiques et des voies de réformes pour améliorer l'utilisation efficace des ressources publiques.

Au Maroc, en dépit des études récemment lancées pour l'évaluation des programmes publics en vigueur, notamment dans le champ du marché du travail, avec de surcroît beaucoup d'incertitude quant à leur positionnement institutionnel, aux méthodes utilisées, aux outils de pilotage, à l'accès aux données et à leur qualité, beaucoup d'efforts restent à déployer en matière d'évaluation pour éclairer la prise de décision et améliorer l'efficacité des politiques publiques. Le besoin de promouvoir la culture et l'exercice de l'évaluation est d'autant plus ressenti par les institutions, les acteurs de la société civile ainsi que les citoyens qui réclament la reddition des comptes quant à l'atteinte de résultats concrets et l'allocation optimale des ressources publiques.

Dans ce contexte, de nouvelles initiatives devraient redonner de l'ampleur au développement de la culture et l'amélioration de l'exercice de l'évaluation des politiques publiques, notamment dans le

³ <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/mcc-policy-gender.pdf>

⁴ <https://assets.mcc.gov/content/uploads/2017/05/guidance-2011001054001-genderintegration.pdf>

champ de l'emploi et du marché du travail, à l'institutionnalisation et à la généralisation de la mission d'évaluation, au recours à des approches et techniques d'évaluation rigoureuses et au développement de sources et de mécanismes de financement, etc.

Le partenariat avec des organismes de recherche en évaluation constituera potentiellement un effet de levier pour le développement de la culture de l'évaluation et l'amélioration de l'exercice d'évaluation et apportera de la valeur ajoutée en termes d'apprentissages et de renforcement des capacités nationales. Il permettra de mobiliser l'expertise multidisciplinaire et les ressources nécessaires pour générer et appliquer de nouvelles idées et approches en matière de conception, de mise en œuvre et de suivi de programmes d'évaluation.

2.2. Objectifs

Les objectifs principaux assignés à l'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail au Maroc » sont :

- **Réalisation d'évaluations d'impact** : Bien que les objectifs de l'initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail s'étendent à des contraintes de capacités et à des contraintes institutionnelles plus vastes, l'un des principaux objectifs définis dans l'accord du Compact est l'achèvement d'un certain nombre (à définir) d'études d'évaluation d'impact. Ces études alimenteront d'importantes questions de politique auprès des décideurs concernés et viseront à apporter un niveau élevé de rigueur scientifique et de crédibilité pour répondre auxdites questions. De plus, en tant que moyen d'atteindre les autres objectifs de cet appui, la coproduction d'évaluations par des chercheurs marocains et internationaux facilitera le transfert de connaissances, le partage et l'apprentissage.
- **Renforcement de capacités** : Le deuxième objectif consiste à renforcer les capacités nationales en termes d'une approche de Evidence-based Policymaking⁵ (politique publique fondée sur les preuves). Les contraintes identifiées dans la réalisation de plus de politiques fondées sur des preuves comprennent souvent des défis avec les techniques et outils, les systèmes d'information, les diffusions de connaissances sur les méthodes expérimentales et non expérimentales, etc.;
- **Appropriation et sensibilisation** : Le troisième objectif consiste à promouvoir l'appropriation de la mission d'évaluation pour la pérenniser par les institutions clés du marché du travail. Et ce en documentant le processus d'apprentissage et d'accumulation de connaissances pratiques ainsi que l'acquisition de méthodes et d'outils développés et expérimentés dans les travaux réalisés, et en sensibilisant sur l'intérêt des évaluations pour l'amélioration de l'efficacité globale des politiques publiques de l'emploi et du marché du travail en particulier

2.3. Mécanisme d'opérationnalisation

L'opérationnalisation de l'initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail consiste au financement, par voie d'un partenariat avec un organisme de recherche en évaluation, de travaux d'études et de renforcement de capacités nationales portant sur l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail et ce en collaboration avec les parties prenantes.

Les principales étapes structurant l'ensemble du processus de partenariat pour l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail seront accompagnées par une sensibilisation et une communication adéquates pour garantir les conditions de sa réussite.

⁵ Les quatre principes d'élaboration de politiques fondées sur des preuves sont 1) Construire et compiler des preuves rigoureuses sur ce qui fonctionne, y compris les coûts et les bénéfices, 2) Suivre l'exécution des programmes et évaluer leur impact ; 3) Utiliser des preuves rigoureuses pour améliorer les programmes et procéder à une allocation optimale des fonds vers les programmes avérés comme les plus efficaces, 4) Encourager l'innovation et tester de nouvelles approches.

Les dispositions d'établissement du partenariat porteront sur le mode de gouvernance, les conditions de financement, la gestion par objectifs, le système de suivi (reporting), la transparence de l'utilisation du budget alloué, le système d'évaluation, l'accès aux données, etc.

2.4. Approche de collaboration

La collaboration entre les parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels, spécialistes de la recherche scientifique et praticiens de l'évaluation des politiques publiques, etc.) est indispensable pour la promotion de la culture et de la pratique de l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail. Cette collaboration se base sur les trois principes de base suivants : une approche de travail concertée avec les partenaires institutionnels clés, un renforcement de capacités nationales et un partage et dissémination d'approches et de résultats :

- Approche concertée avec les partenaires institutionnels clés à tous les niveaux des études, en particulier :
 - Identification des projets/programmes/politiques à évaluer en collaboration avec tous les acteurs concernés ;
 - Identification des questions d'évaluations ;
 - Elaboration des approches et des protocoles d'évaluations ;
 - Accès aux données
 - Validation des différents livrables ;
 - Modalités de diffusion des résultats.

- Renforcement des capacités nationales :
 - Renforcement de capacités nationales à travers la participation d'experts et de professionnels nationaux dans les équipes de recherches sur les évaluations et les politiques fondées sur les preuves « Evidence-Based Policy » ;
 - Programmes de formation au profit des acteurs nationaux sur les méthodes rigoureuses et les outils d'évaluation des politiques publiques.

- Partage et dissémination (communication) :
 - Documenter pour chaque évaluation le processus de conduite de l'évaluation depuis l'identification des projets/programmes/politiques objet de l'évaluation jusqu'à la dissémination des résultats ;
 - Organisation de symposiums et ateliers pour le partage des résultats des évaluations des politiques publiques dans le domaine de l'emploi et du marché du travail, dans le cadre d'une collaboration entre MCA-Morocco, l'organisme de recherche en évaluation et les institutions publiques partenaires concernées par les thèmes de recherche.

2.5. Parties prenantes

L'initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail sera pilotée par l'Agence MCA-Morocco à travers sa direction Emploi. L'Agence MCA-Morocco assurera adéquatement la communication, la sensibilisation et la coordination avec les parties prenantes afin d'assurer leur adhésion et l'appropriation de cette initiative. Elle demeure l'entité responsable qui rend compte de la mise en œuvre des actions prévues dans l'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail et en assure la gestion et l'exécution effective. Elle propose et valide la composition et les rôles des instances qui seront mis en place pour le suivi technique (comité technique) et scientifique (comité scientifique) et veille au suivi de la réalisation de toutes les tâches relevant de l'Initiative d'appui.

Compte tenu du caractère transversal de l'évaluation des politiques publiques de l'emploi et du marché du travail, l'Agence MCA-Morocco collaborera avec les partenaires institutionnels clés du marché du travail pour les intégrer dans le processus de déploiement de l'Initiative d'appui à l'évaluation. Un

partenaire institutionnel, ayant les capacités et les compétences requises, sera désigné comme chef de file pour la cogestion de cette Initiative.

L'organisme de recherche spécialisé dans l'évaluation, sélectionné suite à un appel à partenariat ouvert aux organismes de recherche en évaluation des politiques publiques, sera chargé de l'encadrement scientifique, de la gestion technique et financière, de la planification ainsi que du suivi-évaluation de ses travaux de recherche. L'organisme de recherche en évaluation identifie et sélectionne des experts/chercheurs qui conviennent le mieux pour les thématiques identifiées et les aligner sur les priorités stratégiques actuelles du gouvernement. Les experts mobilisés utilisent des méthodologies sophistiquées et des plateformes pour conduire des recherches et renforcer les capacités de traitement des questions les plus pertinentes pour les décideurs politiques.

3. Budget et durée du projet:

Le budget approximatif du déploiement de l'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail est de 5.000.000 USD. Cela inclut le budget de fonctionnement et d'encadrement de l'organisme de recherche en évaluation et le budget de financement des recherches y inclus les coûts de collecte de données.

La durée attendue de la contribution de MCA-Morocco à l'initiative s'étend de la date de signature de l'accord de partenariat jusqu'à la clôture du Compact.

4. Processus d'établissement de partenariat

Le déploiement de l'initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail se fera à travers l'établissement d'un partenariat entre l'Agence MCA-Morocco et un organisme de recherche en évaluation sélectionné suite à un appel à partenariat.

4.1. Etapes du partenariat

Le processus d'établissement de partenariat avec un organisme de recherche en évaluation se fera en trois étapes : i) Appel à partenariat ; ii) Sessions de co-création et ; iii) Sélection finale des propositions.

4.1.1. Etape I - Appel à partenariat

Un appel à partenariat sera ouvert aux organismes de recherche en évaluation, éligibles comme décrit dans la section 4.2. Les organismes de recherche en évaluation postulants à l'appel à partenariat devront soumettre des notes conceptuelles fournissant des propositions préliminaires de l'approche et la méthodologie proposées, les activités prévues pour chacune des étapes, les membres clés de l'équipe proposée et une synthèse sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés, les facteurs de succès et les difficultés rencontrées lors de la mise en place et du fonctionnement d'initiatives de recherche en évaluation dans d'autres pays. Les notes conceptuelles sont limitées à un maximum de 10 pages et doivent être rédigées en versions française et anglaise.

Les notes conceptuelles seront évaluées au regard des méthodologies en évaluation, des expériences antérieures avérées dans la promotion de la culture et de la pratique de l'évaluation des politiques publiques, dans leurs dimensions technique et institutionnelle, ainsi que des compétences et des qualités professionnelles des membres de l'équipe proposée. Les organismes sélectionnés seront invités aux sessions de co-création décrites ci-dessous.

Les résultats de l'évaluation des notes conceptuelles soumises par les organismes postulants à l'appel à partenariat seront publiés sur le site Web du MCA.

Le délai de réponse à l'appel à partenariat est fixé à trente (30) jours calendaires à partir de la date de sa publication. Les organismes de recherche intéressés devront préparer leurs notes conceptuelles et les transmettre sous format électronique via le site internet de l'Agence MCA-Morocco

«iae@mcamorocco.ma ». Si elle le juge nécessaire, l'Agence MCA-Morocco pourra prolonger le délai de dépôt des notes conceptuelles.

Une période de questions/réponses est prévue durant laquelle les organismes de recherche peuvent demander des clarifications et/ou des rencontres d'information au plus tard quinze (15) jours calendaires après la date de publication de l'appel à partenariat. L'Agence MCA-Morocco mettra en ligne sur le site de l'Agence MCA-Morocco les réponses à toutes les questions (en langue française) dans un délai de cinq (5) jours calendaires.

Un panel d'évaluation sera mis en place pour évaluer les notes conceptuelles soumises par les organismes postulants à l'appel à partenariat.

4.1.2. Etape 2 - Sessions de Co-crédation

Les sessions de co-crédation avec les organismes de recherche en évaluation sélectionnés ont pour objectifs de :

- Discuter de la manière dont l'Agence MCA-Morocco, le partenaire institutionnel chef de file et l'organisme de recherche en évaluation pourraient travailler ensemble pour atteindre les objectifs énoncés dans l'appel à partenariat;
- Développer, détailler et affiner la note conceptuelle pour arriver à un projet d'étude détaillé prêt pour la réalisation, et ce à partir de l'intérêt exprimé par les différents partenaires institutionnels en termes de programmes ou politiques à évaluer ainsi que des exigences à prendre en considération en termes d'approches et de délais ;
- Dégager des idées, des risques, des méthodologies et une visibilité pouvant conduire à de meilleures conceptions de partenariat et de meilleurs résultats de mise en œuvre des travaux d'évaluation.

Les sessions de co-crédation avec les organismes de recherche en évaluation sélectionnés se feront via des entretiens individuels avec au moins un représentant par organisme. Ces séances se tiendront dans les locaux de MCA-Morocco ou par WebEx selon un planning (jour et horaire) arrêté en commun accord avec chacun des organismes concernés durant le mois de décembre 2019. Les coûts liés à la participation aux sessions de co-crédation sont à la charge des organismes concernés. Les organismes sélectionnés qui ne participeront pas aux sessions de co-crédation ne seront pas autorisés à soumettre de propositions.

L'Agence MCA-Morocco répondra aux demandes de clarification et aux requêtes d'information formulées par les organismes de recherche sélectionnés et mettra à leur disposition la documentation disponible sur les travaux d'évaluation réalisés au Maroc.

4.1.3. Etape 3 - Sélection finale des propositions

Dans un délai de trente (30) jours calendaires courant à partir de l'achèvement des sessions de co-crédation, les organismes de recherche en évaluation sélectionnés doivent soumettre un document technique détaillant ses propositions pour réaliser cette mission. Ce document devra inclure sans s'y limiter les aspects méthodologiques, techniques, organisationnels, fonctionnels et budgétaires mais aussi les questions liées à l'inclusion sociale et au genre. Le détail définitif à inclure dans le document détaillé ainsi que les critères sur lesquels se basera le panel d'évaluation seront définis à l'issue du processus de Co création. Il s'agira notamment du :

- Design de l'initiative d'appui ainsi que la méthodologie et les activités proposées pour chacune des étapes de conception et d'implémentation ;
- Schéma d'intervention, le ciblage et la pertinence des thèmes de recherche portant sur des programmes/politiques/réformes de l'emploi et du marché du travail, , le type d'évaluations qualitatives et quantitatives rigoureuses, les composantes et la structure du budget (budget de fonctionnement de l'organisme de recherche, budget de fonctionnement du partenaire institutionnel chef de file, les actions de renforcement de capacités et de sensibilisation, les travaux de recherche et de collecte de données, etc...), etc. ;

- La composition de l'équipe proposée et les compétences et les qualités professionnelles des membres clés de l'équipe ;
- Tout autre élément pertinent identifié à l'issue des échanges avec les organismes de recherche sélectionnés.

Les organismes de recherche en évaluation sélectionnés sont encouragés à faire preuve d'innovation dans la conception et le plan de mise en œuvre de l'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail, tout en prenant en compte les caractéristiques fondamentales et spécifiques de cette Initiative. Ce document devra être concis (20 pages maximum) et ne devra pas être présenté sous une forme académique, mais sous forme de cadre d'action facile à lire et présentant les informations de façon pratique. Le document technique devra être rédigé en langue française ou anglaise, néanmoins la synthèse du document doit être obligatoirement fournie dans les deux langues française et anglaise.

La conclusion de cette phase finale portera sur la négociation, avec un ou plusieurs organismes de recherche en évaluation ayant été sélectionnés et éventuellement leurs partenaires, le développement et la signature d'un ou d'accords de partenariat avec l'Agence MCA-Morocco.

4.2. Eligibilité des organismes et profils d'équipes

4.2.1. Eligibilité des organismes

Sont éligibles au partenariat avec l'Agence MCA-Morocco les organismes de recherche qualifiés et ayant la capacité d'atteindre les résultats énoncés dans l'appel à partenariat, notamment les centres de recherche des universités, les think tank et les associations de recherche au niveau international ou national. Les bureaux d'étude, les cabinets de conseil ou les autres organismes à but lucratif ne sont pas éligibles en tant que partenaire principal, mais peuvent participer dans le cadre de partenariat ou groupement avec des organismes éligibles susmentionnés. Les organismes doivent également être éligibles pour recevoir des fonds selon les critères de Millenium Challenge Corporation PPG PI.A.1.7.⁶

4.2.2. Type d'activités à réaliser

L'organisme de recherche en évaluation travaille en étroite collaboration avec MCA-Morocco et le partenaire institutionnel chef de file. La liste des livrables ou jalons sera arrêtée suite aux sessions de co-crétions et des propositions des candidats pour des modifications et des ajouts suggérés dans leurs propositions finales. A titre indicatif et non exhaustif, l'organisme de recherche en évaluation est appelé à réaliser les activités ci-après :

- Faire une analyse exploratoire des opportunités de promotion de la culture et de la pratique de l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail et fournir un plan de mise en œuvre de l'Initiative d'appui à l'évaluation, conformément à toutes les exigences spécifiques décrites par l'Agence MCA-Morocco ;
- Organiser des ateliers d'échange afin d'assurer une meilleure implication des acteurs-décideurs dans cette initiative depuis les travaux de préparation jusqu'à la diffusion des résultats ;
- Entreprendre les travaux d'animation scientifique, d'encadrement et de renforcement de capacités des partenaires institutionnels ;
- Assurer l'encadrement et la supervision de travaux d'évaluation de politiques de l'emploi et du marché du travail (recours à divers types d'évaluation), s'assurer que les travaux conduits répondent aux standards internationaux de rigueur et de méthode scientifique et veiller à ce que les résultats desdits travaux débouchent sur des recommandations de mesures et d'actions concrètes et faisables dans les délais ;
- Préparer et mettre en œuvre le plan de clôture de l'Initiative d'appui à l'évaluation des politiques de l'emploi et du marché du travail, notamment : i) le rapport de clôture qui devra prendre en compte et décrire toutes les activités menées au cours de la période d'exécution de la convention du partenariat, la restitution avec les principales parties prenantes pour explorer les opportunités

⁶ Document disponible sur le site de MCC.

de durabilité de cette initiative et ; ii) un rapport sur les opportunités de pérennisation de ce programme comprenant notamment des enseignements et des éléments d'analyse pour l'appui à la décision concernant l'appropriation, le partage des rôles et responsabilités des acteurs clés et de leurs capacités à superviser le programmes, l'identification d'un chef de file, etc.

4.2.3. Profils d'équipe

L'équipe proposée par l'organisme de recherche en évaluation pour mettre en œuvre cette initiative devra être pluridisciplinaire et disposer notamment de:

- Une expérience avérée dans la conception et la conduite d'évaluations rigoureuses, telles que les méthodes d'évaluation expérimentales et quasi-expérimentales, méthodes qualitatives et autres méthodes d'évaluation, en particulier sur les marchés du travail etc.;
- Une grande expérience dans la gestion des projets de recherche, y compris la constitution et la supervision des équipes de recherche, l'examen des résultats de recherche par les pairs, et la diffusion des résultats ;
- Une expérience dans la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs institutionnels pour la conception et la mise en œuvre des évaluations d'impact ;
- Une expérience dans la conception et la réalisation d'évaluations des interventions/programmes publics dans le domaine de l'emploi et du marché du travail ;
- Des compétences dans les domaines des méthodes quantitatives, y compris une expérience dans l'analyse des données et les méthodes d'échantillonnage.

Les exigences minimales en termes de composition de l'équipe proposée sont :) un directeur de projet ayant des expériences pratiques dans la gestion et la direction de programmes de recherches ; ii) un directeur scientifique disposant d'une expérience avérée dans la recherche en économie du travail et la maîtrise des techniques économétriques avancées et ; iii) un expert en politiques et institutions du marché du travail. Des compétences en langue française sont fortement souhaitables pour les membres de l'équipe proposée.

Un personnel scientifique niveau senior/junior, national ou international, peut être inclus comme ressources d'appui. Les besoins en ressources supplémentaires en personnel seront déterminés lors des sessions de co création.

5. Thèmes de recherche

L'évaluation portera essentiellement sur les politiques de l'emploi et du marché du travail. Un intérêt sera accordé également aux politiques publiques ayant des impacts directs et indirects sur l'emploi et le marché du travail, notamment les réformes macroéconomiques, les politiques sectorielles et les réformes et politiques sociales dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la protection sociale.

Une liste de thèmes de recherche sera arrêtée en concertation avec les parties prenantes, et ce en fonction d'un certain nombre de critères, notamment les besoins exprimés par les partenaires institutionnels clés, l'évaluabilité, les délais de réalisation, les ressources disponibles, l'adhésion et la mobilisation des acteurs institutionnels, la disponibilité des données, etc.